



L'accessibilité aux équipements dans l'Indre

Avec deux habitants sur trois vivant dans des communes peu et très peu denses, la population de l'Indre est disséminée. Malgré un niveau d'équipement proche de la moyenne régionale, les temps d'accès pour atteindre les équipements et services de la vie courante sont élevés.

Hélène Lapeyre

Avec 33 habitants au km², l'Indre est le département le moins densément peuplé de la région.

Issue des travaux de la Commission européenne, une grille de densité permet de classer les communes selon quatre degrés de concentration de population, allant de territoires denses à très peu denses.

Dans ce département, deux habitants sur trois résident dans des communes peu denses ou très peu denses contre un habitant sur deux au niveau régional (figure 1).

1 Concentration de la population

Communes	Population					
	Indre		Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine	nombre, %
Denses	0	0,0	583 293	22,8	24,6	35,5
De densité intermédiaire	75 061	32,6	686 001	26,8	33,1	29,1
Peu denses	111 407	48,4	1 085 873	42,5	37,3	31,2
Très peu denses	43 707	19,0	201 668	7,9	5,0	4,2
Total	230 175	100,0	2 556 835	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011

Les communes très peu denses accueillent près d'un habitant sur cinq, soit quatre fois plus qu'en moyenne de France de province.

L'Indre, comme le Loir-et-Cher ne compte aucune commune dense. Les communes de Châteauroux, Issoudun, Déols, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau et Saint-Marcel sont considérées comme étant de densité intermédiaire. Elles abritent près d'un tiers de la population départementale (figure 2).

Des temps d'accès importants

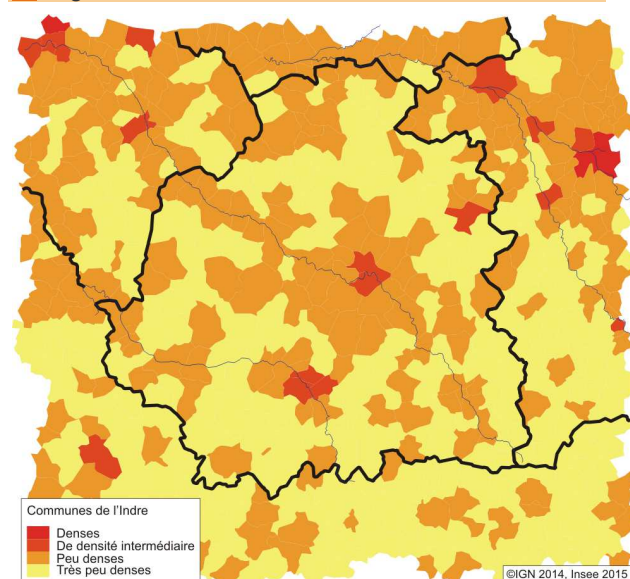
Le temps d'accès moyen des habitants de l'Indre à un panier d'équipements et services répondant aux besoins de la vie courante est le plus élevé de la région.

Un habitant sur deux y accède en moins de cinq minutes (moins de quatre minutes en moyenne régionale).

À l'inverse, un sur dix met dix minutes ou plus pour y parvenir contre moins de neuf minutes en moyenne régionale (figure 3).

Le temps d'accès moyen dans les communes de densité intermédiaire est compris entre deux et cinq minutes. Il est plus important dans les communes peu denses et très peu denses, pouvant atteindre treize à quatorze minutes. Cependant, la population de certaines communes peu denses et bien équipées comme Le Blanc, La Châtre, Le Buzançais, Levroux ou Chabris, ne met que deux à trois minutes pour accéder aux équipements de la vie courante (figure 4).

2 Degré de densité des communes



Source : Insee, Recensement de la population 2011

Un niveau d'équipement dans la moyenne régionale

Comme au niveau régional, en moyenne sur les vingt-deux équipements du panier, seize sont présents dans les communes intermédiaires. Châteauroux et Issoudun disposent de tous les équipements du panier. Le Pêchereau et Saint-Marcel, communes de moins de 2 000 habitants, en possèdent seulement sept et huit, d'où des temps d'accès moyens un peu plus longs.

Avec neuf équipements en moyenne, les communes peu denses du département apparaissent plutôt bien dotées. Le niveau d'équipement est variable d'une commune à l'autre. Certaines ne sont pourvues d'aucun équipement, d'autres les ont tous.

Les communes très peu denses disposent en moyenne de deux équipements (figure 5).

Un accès moins aisé pour les équipements orientés vers les jeunes

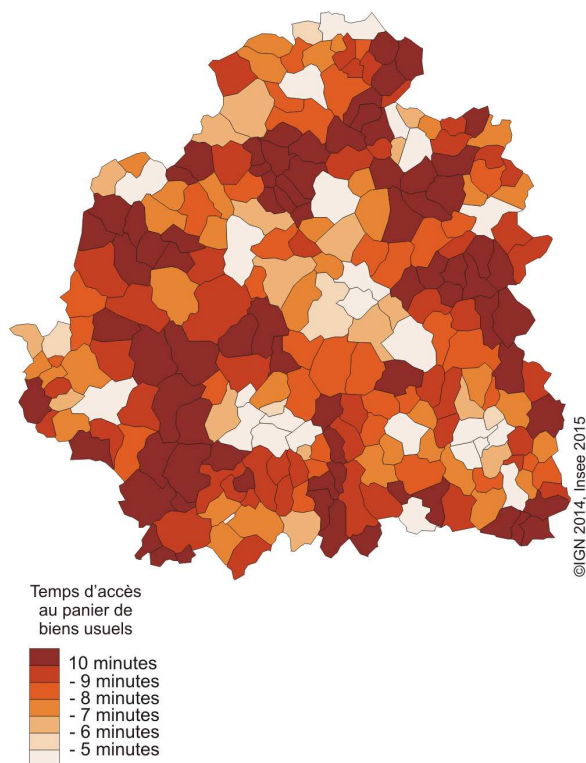
Un panier d'équipements à destination des jeunes adultes a été conçu, regroupant treize équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et les soins spécifiques.

Dans l'Indre, le temps d'accès moyen à ce panier est le plus élevé des départements de la région : près de seize minutes contre un peu moins de douze minutes en moyenne régionale.

Les populations des communes de densité intermédiaire mettent entre six et onze minutes pour atteindre ces équipements spécifiques.

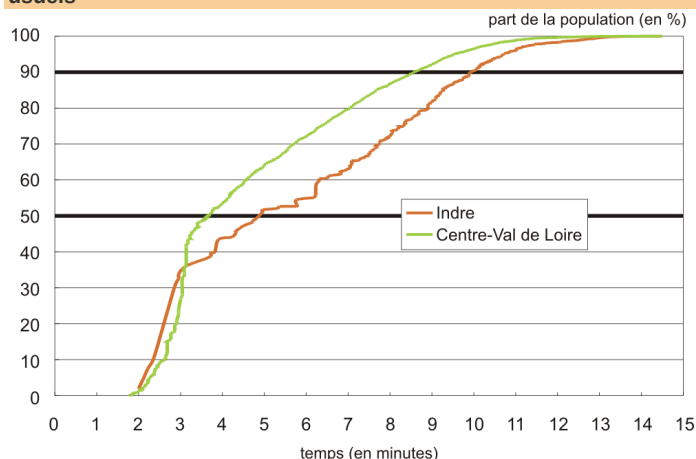
Dans les communes peu denses et très peu denses, le temps d'accès varie entre onze et trente-trois minutes. Les difficultés pour atteindre les équipements spécifiques sont plus ou moins marquées selon les communes. À La Châtre ou Buzançais, les habitants mettent autour de vingt minutes pour rejoindre ces équipements, alors que deux à trois minutes suffisent pour accéder aux équipements usuels. Au Poinçonnet et à Saint-Maur, l'écart selon le type de panier est plus faible : cinq à sept minutes supplémentaires pour parvenir aux équipements orientés vers les jeunes. ■

4 Temps d'accès au panier de biens et services usuels

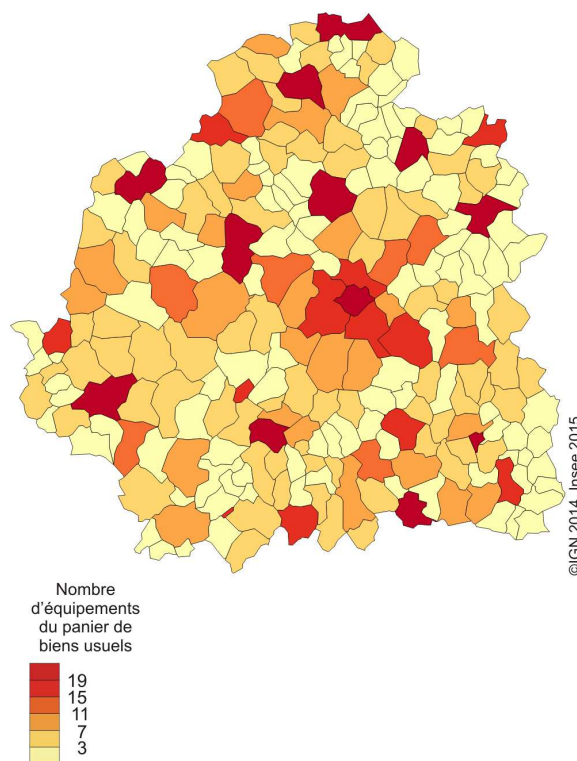


Source : Insee, BPE 2013, distancier Métrix

3 Temps d'accès de la population au panier de biens et services usuels



5 Nombre d'équipements du panier de biens et services usuels présents dans la commune



Source : Insee, BPE 2013

Méthodologie et sources

La typologie européenne Degré d'urbanisation est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de un km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

En appliquant une méthode identique sur les zones moins denses, on forme des mailles qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Dans le cadre du croisement entre la nouvelle grille de densité et le zonage en aires urbaines, les autres communes multipolarisées ont été rattachées aux communes périurbaines.

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Paniers d'équipements et services

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie, ni de coiffeur, qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Météo et représentent des temps de parcours par la route. Ainsi, pour chaque commune, on dispose du temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Banner
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Chef de projet :
Corinne Chevalier

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quellec

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2262-5828
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 20, janvier 2016
- L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première* n° 1579, janvier 2016

